

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

SANTE PUBLIQUE

06

INFRASTRUCTURE

03

EDUCATION

01

SOCIAL

02

ADMINISTRATION

15

ECONOMIE

01

ENERGIE

02

NON DEFINIS

02

N° 2909

6 Octobre 2023

6 October 2023

05:00 PM/17H:00

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél. (*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres) (*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1

Reference	001/AONO017/CAY5/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°017/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE BARRIERES DE VILLE AU CAORREFOURS DIT « MOBIL-ESSOS » ET « PAKITA » DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

2

Reference	001 Lire
Titre/objet	ADDITIF N°001 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 2023/006/CIPM/MAETUR
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

3

Reference	024/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°024/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°024/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS ELISA POUR LA BANQUE DE SANG A L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

4

Reference	02 Lire
Titre/objet	RELATIF A L'ARTICLE 3 DU CCAP ET PIÈCE N° 12 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/AER/DG/CIPM/2023 DU 13/10/2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DANS CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DU NORD, DU LITTORAL ET DU NORD-OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

5

Reference	09477/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA Lire
Titre/objet	DECISION N°09477/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 04/10/2023 PORTANT ANNULATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE ET DE LA LETTRE COMMANDE RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°081/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 23/06/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS VERINS HYDRAULIQUES POUR LES USINES D'EGRENAGE.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

6

Reference	001/AONO015/CAY5/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC SUR LE LONG DU MUR DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MFANDENA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

7

Reference	1505/CRP/MINTP/SG/CPR-FC/SPM/APM/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE DE RADIO/PRESSE N° 1505/CRP/MINTP/SG/CPR-FC/SPM/APM/2023DEMANDE DE COTATIONS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE AVEC UN PRESTATAIRE POUR LE GARDIENNAGE, LA SURVEILLANCE DES BIENS, INSTALLATIONS ET LE CONTROLE DES ACCÈS AUX LOCAUX DE LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS À FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC).ADDITIF N°01
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

8

Reference	ADDITIF N° 01 Lire
Titre/objet	DEMANDE DE COTATIONS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE AVEC UN PRESTATAIRE POUR LE GARDIENNAGE, LA SURVEILLANCE DES BIENS, INSTALLATIONS ET LE CONTRÔLE DES ACCÈS AUX LOCAUX DE LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS À FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC).ADDITIF N°01N°346/ADT/MINTP/SG/CPR-FC/SPM/APM/2023 DU 03 OCTOBRE 2023
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

9

Reference	007/DM/CDIZ/SIGAMP/2023 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°007/DM/CDIZ/SIGAMP/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE –COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 07/AONO/C-DIZ/CIPM/SIGAMP/2023 DU 25 AOUT 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT CARREFOUR BEACH –CARREFOUR SOUS PREFECTURE DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

10

Reference	001/AONO007bis/CAY5/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCE N°007BIS/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LES TRAVAUX REHABILITATION D'UN BLOC DE CINQ SALLES DE CLASSE DU COMPLEXE SCOLAIRE DJOUNGOLO A ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

11

Reference	0928-23/ADC/DG/DG.M/DG.MF Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

12

Reference	011/DM/CAY2/SG/SMP/2023 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE – COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER DE CONSULTATION N°001/DC/CAYII/CIPM/SMP/2023 DU 10 AOUT 2023 PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°03807-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/MT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE TYPE R+1 AU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'EKOUDOU BRIQUETTERIE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA CAYII, EXERCICE 2023
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

13	Reference	01 Lire
	Titre/objet	RELATIF AUX ARTICLES 13 DE L'AVIS, AUX POINTS 6.1 ET 13.1 DU RPAO ET DE L'ARTICLE 3 CCAP APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/AER/DG/CIPM/2023 DU 13/10/2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DANS CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DU NORD, DU LITTORAL ET DU NORD-UEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

14	Reference	01 Lire
	Titre/objet	ADDITIF RECTIFICATIF N°01D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000006/AONO/J/CRPM/2023 DU 12/09/ 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ROUTES TRONCON 1 : AXE FEGMIMBANG –NKOLBONDI – NKONGNTSAM – CARREFOUR ADZAP ET TRONCON 2 : ENTREE EKOBENA (ELIG NGUINI) – FIN VILLAGE ONANGONDI DANS LA REGION DU CENTRE. (LONGUEUR TOTALE : 10500 ML)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

15	Reference	024/C/HGD/DG/DTH/SMP/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°024/C/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°024/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS ELISA POUR LA BANQUE DE SANG À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

16	Reference	2353-23/ADC/DG/DG.M/DG.MF Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 20/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 13/06/2023 RELATIF À LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

17	Reference	023/C/HGD/DG/DTH/SMP/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°023/C/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°026/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE CERTAINS INSTRUMENTS CHIRURGICAUX À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

18	Reference	38/AONO/ADC/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 38 /AONO/ADC/CIPM/2023 DU 06 / 10 /2023POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DECONSTRUCTION DES BUREAUX DU PERSONNEL EN MATERIAUX PREFABRIQUES A L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN. FINANCEMENT : SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A IMPUTATION : EXERCICE 2023, LIGNE 23130001.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	07-11-2023

RESUME DES CONSULTATIONS

19

Reference	11/C/CAY2/SG/SMP/2023 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE TYPE R+1 AU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'EKOUDOU- BRIQUETTERIE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

20

Reference	008/COM/C-DIZ/SIGAMP/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE NO008/COM/C-DIZ/SIGAMP/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°01 /DC/C-DIZ /CIPM/SIGAMP/2023 DU 25 AOUT 2023 RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUETS MINIMA) DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

21

Reference	025/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°025/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°025/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS POUR BIOLOGIE MOLECULAIRE À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

22

Reference	001/AONO016/CAY5/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°016/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC SUR LA MONTEE RUE FOE A MFANDENA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

23

Reference	0929-23/ADC/DG/DG.M/DG.ME Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES DE GARDIENNAJE À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

24

Reference	009/AONO/CUG/CIPM/AG/2023 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CUG/CIPM/AG/2023 DU 20/09/2023 RELATIF A LA FOURNITURE DES ENGRAIS A LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA POUR LA PROMOTION ET LA DIVERSIFICATION DES STOCKS DE SECURITE ALIMENTAIRE A TRAVERS LA SUBVENTION AU FONDS DE ROULEMENT DES ENGRAIS CNPCC (DEUXIEME SEMESTRE 2023). EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT: BIP MINADER, EXERCICE 2023
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	12-10-2023

RESUME DES CONSULTATIONS

25	Reference	23/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°023/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°026/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE CERTAINS INSTRUMENTS CHIRURGICAUX À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

26	Reference	008/DM/CDIZ/SIGAMP/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°008/DM/CDIZ/SIGAMP/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE –COMMANDE PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION N°01 /DC/C-DIZ /CIPM/SIGAMP/2023 DU 25 AOUT 2023RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUETS MINIMA) DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

27	Reference	00065/D/J1201/CNG/SG/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT RESILIATION DE LA DU MARCHÉ N°000089/MINMAP/CCPM-BED-/2017 DU 29/03/2017, PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°130/AONO/MINMAP/ CCPM-BED-/2016 DU 09 SEPTEMBRE 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUE EN VUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A NGOUMOU. MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE NGOUMOU FINANCEMENT : BUDGET FEICOM EXERCICE 2016 ET SUIVANTS
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

28	Reference	01 Lire
	Titre/objet	ADDITIF RECTIFICATIF N°01 D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000007/AONO/J/CRPM/2023 DU 12/09/ 2023 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE NTUI-BIAKON (TRONÇON 2) DANS LA RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT: BIP MINTP- EXERCICE 2023
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

29	Reference	23/49/C/RN/CRN/SG/SPM/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT ATRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°007/AONO/RN/CRN/SG/CIPM/2023 DU 07/08/2023 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATIONEN LIGNE TRIPHASEE DE LA LOCALITE DE GUERETE DANS LA COMMUNE DE BARNDAKE, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

30	Reference	23/048C/RN/CRN/SG/SPM/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°000005/AONR/RN/CRN/SG/CIPM/2023 DU 03/08/2023 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DE CERTAINES ROUTES REGIONALES EN TERRE DANS LA REGION DU NORD. PROGRAMME 2023, 2024 EN TROIS (03) LOTS :
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

31

Reference	029/ONIT/NWRA/NWRAITB/2023 Lire
Titre/objet	OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER 29/ONIT/NWRA/NWRAITB/2023 OF 13/09/2023 FOR THE REALISATION OF A SUMMARY ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT (EIA) FOR THE CONSTRUCTION OF THE NORTH WEST REGIONAL ASSEMBLY ADMINISTRATIVE BUILDING IN THE CITY OF BAMENDA BY EMERGENCY PROCEDURE.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	11-10-2023

32

Reference	007/COM/ C-DIZ/SIGAMP/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE NO 007/COM/ C-DIZ/SIGAMP/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/AONO/C-DIZ/CIPM/SIGAMP/ 2023 DU 25 AOUT 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT CARREFOUR BEACH –CARREFOUR SOUS PREFECTURE DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

33

Reference	001/CR/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2023 Lire
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AOIR/FODECC/CSPM-FODECC/CCCM-SPI/2023 DU 23 AOUT 2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ÉTUDE POUR LE DÉPLOIEMENT NATIONAL DES ACTIVITÉS DU GUICHET PRODUCTEURS AU CAMEROUN PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ EN DEUX (02) LOTS INDÉPENDANTS
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

34

Reference	025/C/HGD/DG/DTH/SMP/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°025/C/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°025/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS POUR BIOLOGIE MOLECULAIRE À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

35

Reference	2023/007/CIPM/MAETUR Lire
Titre/objet	DEMANDE DE COTATION N° 2023/007/CIPM/MAETUR DU 28/09/2023 RELATIVE À LA PRODUCTION DES AGENDAS 2024, LA CONCEPTION ET L'IMPRESSION DES CALENDRIERS AINSI QUE DES CARTES DE VŒUX 2024 À LA MAETUR.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	06-10-2023

36

Reference	2366-23/ADC/DG/DG.M/DG.MF Lire
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 29/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 19/07/2023 RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES DE GARDIENNAGE À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

37

Reference	00000021/AONR/MINEPAT/CISPM/2023 DU 05/10/2023 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 00000021/AONR/MINEPAT/CISPM/2023 DU 05 OCTOBRE 2023 POUR L'ELABORATION DU RECUEIL DES NORMES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2023 ET SUIVANT, CHAPITRE 94.IMPUTATION : 94 195 06 110000 361319.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	01-11-2023

38

Reference	37/AONO/ADC/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°37/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 06/10/2023POUR LA CONSTRUCTION DES BUREAUX DU PERSONNEL EN MATERIAUX PREFABRIQUES A L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALENFINANCEMENT :SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. EXERCICE 2023, LIGNE 23130001
Nature de prestation	Travaux
Date de cloture	06-11-2023

39

Reference	001/DC006/CAY5/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°006/DC/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 RELATIVE A LA CAMPAGNE DE LUTTE ANTI VECTORIELLE (3D) DÉSINFECTION, DÉSINSECTISATION ET DÉRATISATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, DES CENTRES COMMERCIAUX ET DES HABITATIONS DE CERTAINS QUARTIERS PRÉCAIRES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

COMMUNE DE YAOUNDE V

**RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°017/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE
BARRIERES DE VILLE AU CAORREFOURS DIT « MOBIL-ESSOS » ET « PAKITA » DANS LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5 au plus tard le 09/10/2023 à 13 heures. Elle devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 017/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE BARRIERES DE VILLE AUX CARREFOURS DITS « MOBIL-ESSOS » ET « PAKITA » DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5 FINANCEMENT : BUDGET CAY5 - Exercice 2023 « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutot Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5 au plus tard le 09/10/2023 à 10 heures.

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des Offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 09/10/2023 à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.
	Lire plutot L'ouverture des Offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 09/10/2023 à 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

Les Offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

1. Critères Eliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au plus tard 48 heures après l'ouverture des plis ;
- b) Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Offre technique incomplète pour absence :
 - d1) de l'Attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
 - d2) de la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;
- e) Omission dans l'Offre d'un Prix Unitaire quantifié ;
- f) Omission du Sous-Détail d'un Prix Quantifié ;
- g) N'avoir pas satisfait à au moins 80% des critères essentiels.

2. Critères essentiels

N°	Critères essentiels	Notation binaire
1	Présentation générale de l'Offre	Oui/Non
2	Références de l'entreprise	Oui/Non
3	Moyens humains	Oui/Non
4	Moyens matériels	Oui/Non
5	Méthodologie	Oui/Non
6	CCAP	Oui/Non
7	CCTP	Oui/Non

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

Lire plutôt

1. Critères Eliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au plus tard 48 heures après l'ouverture des plis ;
 - b) Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
 - c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
 - d) Offre technique incomplète pour absence de la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;
 - e) Omission dans l'Offre d'un Prix Unitaire quantifié ;
 - f) Omission du Sous-Détail d'un Prix Quantifié ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères essentiels

4 Autres

Au lieu de ...

N/A

4	Autres
	Lire plutot VOIR FICHIER JOINT

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le MAIRE

BALA Augustin

MISSION D'AMÉNAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DES TERRAINS URBAINS ET RURAUX

ADDITIF N°001 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 2023/006/CIPM/MAETUR

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des pièces administratives et des Offres techniques et financières aura lieu le 05/10/2023 à 11 heures, heure locale, dans la salle de conférence de la MAETUR sise à Yaoundé B.P. 1248, Quartier Hippodrome, 716 avenue Winston Churchill (rue 1.071). Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.
	Lire plutot Le dépôt des soumissions et l'ouverture des offres administratives, techniques et financières, initialement prévus le jeudi 05/10/2023 à 10 heures et 11 heures respectivement, sont reportés au jeudi 12/10/2023 aux mêmes heures.

2	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot VOIR FICHER JOINT

YAOUNDE le 4 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

MBONG MICHAEL MBINE

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

DECISION N°024/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°024/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS ELISA POUR LA BANQUE DE SANG À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2023.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Placée auprès de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.

Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'Application du code des Marchés Publics.

Vu La circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023.

Vu L'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°024/AONO/HGD/CIPM/2023 du 05 septembre 2023.

Vu La lettre de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala datée du 04 octobre 2023 relative à la proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation sus citée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA pour chaque tranche			
		Ferme	Conditionnelle 1	Conditionnelle 2	
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	MEDICAL PLUS SARL BP : 2487 Yaoundé	16 632 000	16 632 000	16 632 000	De

Article 2.-La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 6 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

RELATIF A L'ARTICLE 3 DU CCAP ET PIÈCE N° 12 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°012/AONO/AER/DG/CIPM/2023 DU 13/10/2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION DANS CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DU NORD, DU LITTORAL ET DU
NORD-OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot VOIR FICHIER JOINT

YAOUNDE le 6 Octobre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MOUSSA OUSMANOU

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

DECISION N°09477/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 04/10/2023 PORTANT ANNULATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DE LA LETTRE COMMANDE RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°081/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 23/06/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS VERINS HYDRAULIQUES POUR LES USINES D'EGRENAME.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et le Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu la résolution n°4 de la 20/06/2016 portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON

Vu la résolution n°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicable à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des Marchés de la SODECOTON

Vu la Résolution n°9 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au président dudit conseil de la SODECOTON;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres International Ouvert N°081/23/AOIO/SDCC/CIPM du 23/06/2023 pour la fourniture de deux (02) lots de vérins hydrauliques pour les usines d'égrenage

Considérant La Lettre N°110/23/SDCC/CIPM du 04 septembre 2023 du Président de la CIPM de la SODECOTON

Considérant La Décision d'Attribution du marché et de la lettre-commandite relatifs à l'Appel d'Offres International Ouvert N°081 /23/AOIO/SDCC/CIPM du 23/06/2023 pour fourniture de deux (02) lots de vérins hydrauliques pour les usines d'égrenage

Considérant La Lettre N°041/23/PCA/AEJ/NES du 29 septembre 2023 du Président du Conseil d'Administration de la SODECOTON, auquel est annexe le rapport du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours

DECIDE :

Article 1 : La Décision N°09010/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA du 14 septembre 2023 portant attribution du marché et de la lettre-commande relatifs à l'Appel d'Offres International Ouvert N°081/23/AOIO/SDCC/CIPM du 23/06/2023 pour la fourniture de deux (02) lots de vérins hydrauliques pour les usines d'égrenage est annulée.

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNE DE YAOUNDE V

**RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°015/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT
D'UN JARDIN PUBLIC SUR LE LONG DU MUR DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MFANDENA DANS LA
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5 au plus tard le 09/10/2023 à 13 heures. Elle devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 015/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC LE LONG DU MUR DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MFANDENADANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5 FINANCEMENT : BUDGET CAY5 - Exercice 2023 « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutot Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5 au plus tard le 09/10/2023 à 10 heures.

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des Offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 09/10/2023 à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.
	Lire plutot L'ouverture des Offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 09/10/2023 à 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

Les Offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

1. Critères Eliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au plus tard 48 heures après l'ouverture des plis ;
- b) Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Offre technique incomplète pour absence :
 - d1) de l'Attestation de visite des lieux avec photos signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
 - d2) de la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;
- e) Omission dans l'Offre d'un Prix Unitaire quantifié ;
- f) Omission du Sous-Détail d'un Prix Quantifié ;
- g) N'avoir pas satisfait à au moins 80% des critères essentiels.

2. Critères essentiels

N°	Critères essentiels	Notation binaire
1	Présentation générale de l'Offre	Oui/Non
2	Références de l'entreprise	Oui/Non
3	Moyens humains	Oui/Non
4	Moyens matériels	Oui/Non
5	Méthodologie	Oui/Non
6	CCAP	Oui/Non
7	CCTP	Oui/Non

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

Lire plutôt

1. Critères Eliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au plus tard 48 heures après l'ouverture des plis ;
 - b) Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
 - c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
 - d) Offre technique incomplète pour absence de la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;
 - e) Omission dans l'Offre d'un Prix Unitaire quantifié ;
 - f) Omission du Sous-Détail d'un Prix Quantifié ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères essentiels.

4 Autres

Au lieu de ...

N/A

4	Autres
	Lire plutot VOIR FICHIER JOINT

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le MAIRE

BALA Augustin

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE DE RADIO/PRESSE N° 1505/CRP/MINTP/SG/CPR-FC/SPM/APM/2023DEMANDE DE COTATIONS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE AVEC UN PRESTATAIRE POUR LE GARDIENNAGE, LA SURVEILLANCE DES BIENS, INSTALLATIONS ET LE CONTROLE DES ACCÈS AUX LOCAUX DE LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS À FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC).ADDITIF N°01

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS INVITE TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES INTERESSÉS À LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE POUR LE GARDIENNAGE, LA SURVEILLANCE DES BIENS, INSTALLATIONS ET LE CONTROLE DES ACCES AUX LOCAUX DE LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS A FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC), À PASSER RETIRER DÈS PUBLICATION DU PRESENT ADDITIF N°01 AU COMMUNIQUÉ DISPONIBLE AU SECRETARIAT DE LA CELLULE DES APPELS D'OFFRES SITUÉE AU DEUXIÈME ÉTAGE (PORTE 210) DE L'IMMEUBLE R+3, ABRITANT CERTAINS SERVICES DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, SIS À L'ENCEINTE DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE À YAOUNDÉ./-

YAOUNDE le 3 Octobre 2023

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

DEMANDE DE COTATIONS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE AVEC UN PRESTATAIRE POUR LE GARDIENNAGE, LA SURVEILLANCE DES BIENS, INSTALLATIONS ET LE CONTRÔLE DES ACCÈS AUX LOCAUX DE LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS À FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC).ADDITIF N°01N°346/ADT/MINTP/SG/CPR-FC/SPM/APM/2023 DU 03 OCTOBRE 2023

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le présent Additif N°1 a pour objet la correction du délai de remise et d'ouverture des offres relatif à l'Avis de Demande de Cotations ci-dessus, publié dans **le Journal Cameroon Tribune du 26 septembre 2023**.

I. Date et heure limite de dépôt des offres

Les dates et heure de dépôt des offres sont modifiées ainsi qu'il suit :

	Au lieu de	Lire
Date, heure et conditions de dépôt des offres	Les offres doivent être déposées en (08) huit exemplaires dont (01) original et sept (07) copies plus la copie numérique à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier au plus tard le 11 septembre 2023 à 10h .	Les offres doivent être déposées en (08) huit exemplaires dont (01) original et sept (07) copies plus la copie numérique à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier au plus tard le 24 octobre 2023 à 10h .

LE RESTE SANS CHANGEMENT

YAOUNDE le 3 Octobre 2023

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNE DE DIZANGUE

DECISION MUNICIPALE N°007/DM/CDIZ/SIGAMP/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE –COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 07/AONO/C-DIZ/CIPM/SIGAMP/ 2023 DU 25 AOUT 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT CARREFOUR BEACH –CARREFOUR SOUS PREFECTURE DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIZANGUE**

Vu la Constitution;
Vu la loi n°2009/019 du 15 décembre 2019 portant fiscalité locale ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 pouvoirs de tutelle sur les communes, Syndicats des communes et établissements communaux, ensemble ses modificatifs subséquents;
Vu le décret n° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial ensemble ses modificatifs subséquents;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifiée et complétée par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur **ABONDO Cyrille Yvan** aux fonctions de Préfet du département de la Sanaga Maritime ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°000224/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020, constatant l'élection du Monsieur **MINKA WANDA Ildevert en qualité de Maire** de la Commune de Dizangué ;
Vu l'arrêté n° 00000/57/CAB/MINMAP du 15 mars 2019, portant nomination des présidents de commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune de Dizangué;
Vu la décision municipale n° 10 /DM/CDIZ/SG/2023 du 19 juin 2020 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune de Dizangué;
Vu le procès-verbal de la session n° 07 du 18 Mars 2023 de la Commission interne de passation des marchés publics auprès de la Commune de Dizangué ;
Vu les autorisations de dépense n° **IY05251** du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023 ;

-DECIDE-

Article 1er : - Est déclaré Adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert **N° 07 /AONO/C-DIZ/CIPM/SIGAMP/ 2023 du 25 Aout 2023** en Procédure d'urgence : **PN SERVICES; TEL : 674 42 95 63**
Contributable: M081913958939L; RC: RC/DLA/2019/B/3729 et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

-Montant **TTC** de la lettre commande : **22 061 243 FCFA (Vingt Deux Millions Soixante Un Mille Deux Cent Quarante Trois) Francs CFA.**

Délai d'exécution : Trois (03) mois ;

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera. /.

DIZANGUE le 6 Octobre 2023

Le MAIRE

MINKA WANDA Ildevert

COMMUNE DE YAOUNDE V

**RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE
D'URGENCE N°007BIS/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LES TRAVAUX REHABILITATION
D'UN BLOC DE CINQ SALLES DE CLASSE DU COMPLEXE SCOLAIRE DJOUNGOLO A ESSOS DANS LA
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque soumissionnaire devra présenter son Offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel. Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais, devra se présenter en un pli unique (extérieur) contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier), qui doivent contenir eux-mêmes chacun deux sous-paquets, soit un pour l'original et un pour les copies. Les sous-plis et les sous-paquets devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et porter uniquement la mention suivante : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007BIS/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE CINQ SALLES DE CLASSE DU COMPLEXE SCOLAIRE DJOUNGOLO A ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V « A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT Sous peine de rejet, les Offres devront parvenir au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé V au plus tard le 09/10/2023 à 13 heures précises.
	Lire plutot Chaque Offre, rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme telles, devront être déposées au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5 contre signature dans le registre, au plus tard le 09/10/2023 à 13 heures précises,

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera en un (01) temps, le 09/10/2023 à partir de 14 heures précises à la Mairie de Yaoundé V, En présence des soumissionnaires ou de leurs représentants <u>dûment mandatés</u>.
	Lire plutot L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des Offres aura lieu le 09/10/2023 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, dans la salle des Actes de la Mairie de Yaoundé 5.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

L'évaluation des Offres se fera sur un triple plan : Administratif, Technique et Financier selon des critères éliminatoires, puis selon des critères essentiels suivant le système de notation binaire (oui/non).

11.1. Critères éliminatoires

Les principaux **critères éliminatoires** sont :

Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ;
 Absence de la caution de soumission ;
 Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (*le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux*) ;
 Dossier financier incomplet ;
 Omission dans le Bordereau des Prix, d'un prix unitaire quantifié ;
 Non satisfaction d'au moins **70% des critères essentiels**.
 Absence d'une Attestation et un rapport descriptif de visite du site cosignée par le Chef du Service Technique de la Mairie de Yaoundé V avec photos.

11.2 Principaux critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 100% du budget prévisionnel (**oui/non**) ;
- 2- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (**oui/non**) ;
- 3- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (**oui ou non**) ;
- 4- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (**oui/non**) ;
- 5- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (**oui/non**) ;
- 6- L'expérience du personnel d'encadrement (**oui/non**) ;

La qualification technique s'obtient après satisfaction des **70% des critères essentiels** sus-listés. A défaut d'Offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure Offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

Lire plutôt

1. Critères Eliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au plus tard 48 heures après l'ouverture des plis ;
- b) Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Offre technique incomplète pour absence :
 - d1) de l'Attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
 - d2) de la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;
 - d3) de l'attestation de solvabilité d'un montant minimum de 15 millions FCFA ;
- a) Omission dans l'Offre d'un Prix Unitaire quantifié ;
- b) Omission du sous-détail d'un prix quantifié ;
- c) N'avoir pas satisfait à au moins 19 éléments sur 24 éléments des critères essentiels.

2. Critères essentiels

L'Offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A- Références	02 éléments
B- Personnel d'encadrement	12 éléments
C- Main d'œuvre locale	02 éléments
D- Matériel	05 éléments
E- Preuves de conditions d'acceptation du Marché	01 élément
F- Présentation	02 éléments

4 Autres

Au lieu de ...

N/A

4	Autres
	Lire plutot VOIR FICHIER JOINT

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le MAIRE

BALA Augustin

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE
FLOTTE AUTOMOBILE À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
Vu Les Statuts de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu La Résolution n° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;
Vu La Résolution n° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;
Vu La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres **N° 20/AONO/ADC/CIPM/2023 du 13/06/2023** ;
Vu Les Rapports d'analyse des dossiers administratifs, des offres techniques et financières ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée par correspondance n° 0159-23/ADC/CIPM/se du 30 août 2023 ;
Considérant la Résolution N° 001-124^{ème} session du 20 septembre 2023, relative à l'avis conforme du Conseil d'Administration pour l'attribution du marché relatif à la souscription d'une police d'assurance flotte automobile à la société Aéroports Du Cameroun S.A.

DECIDE :

ARTICLE 1.- Le marché relatif à la souscription d'une police d'assurance flotte automobile à la société Aéroports Du Cameroun S.A, est attribué à la société **ZENITHE INSURANCE S.A**, BP : 1540 Douala, Tél : 233 43 41 32, Fax : 233 43 41 33, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **cent cinquante-trois millions trente-sept mille quatre cent soixante-trois (153 037 463) Francs CFA**, pour un délai d'exécution de **vingt-quatre (24) mois**, soit une tranche ferme de **douze (12) mois** et une tranche conditionnelle de **douze (12) mois**.

ARTICLE 2 – Le Directeur Général de la société **ZENITHE INSURANCE S.A**, est invité à se présenter à la Direction Générale (Département de la Gestion Administrative des Marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A., pour l'établissement dudit marché.

ARTICLE 3 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU THOMAS

COMMUNE DE YAOUNDE II

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE – COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER DE CONSULTATION N°001/DC/CAYII/CIPM/SMP/2023 DU 10 AOUT 2023 PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°03807-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/MT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE TYPE R+1 AU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'EKOUDOU BRIQUETTERIE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2 FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA CAYII, EXERCICE 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maitre d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°000289/A/MINDEVEL du 06/03/2020 Constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu l'Arrêté N°204/A-MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;

Vu l'Arrêté municipal N°000007/AM/SG/CAY2/2023 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;

Vu la Circulaire n° 0000006/C/MINFI du 30 Déc. 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissement ;

Vu l'autorisation de Gré à Gré N°03807-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/MT du 31 Juillet 2023

Vu le Dossier Consultation N°001/DC/CIPM/SMP/2023 du 10 Aout 2023 pour la réalisation des travaux supplémentaires pour la construction d'un Bâtiment de type R+1 au centre de santé Intégré d'Ekoudou- Briqueterie dans la CAYII ;

Vu le Procès-verbal N°32 (BIS) de validation des documents en date du 29 septembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II ;

Vu le budget de l'exercice 2023 de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;

Vu les nécessités de service de la Mairie de Yaoundé II.

DECIDE

Article 1 : La société SAMARY & COMPAGNIE ; B.P : 11 497 Yaoundé ; Tel. : 699352628; Registre de Commerce N° RC/ YAO/2001/X/117 ; N° Identifiant Unique : M019300005164U, est déclarée attributaire de la Lettre – Commande relative au Dossier de consultation N°001/DC/CAYII/CIPM/SMP/2023 du 10 Aout 2023 passé après autorisation de Gré à Gré N°03807-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/MT pour la réalisation des Travaux supplémentaires relatifs à la construction d'un Bâtiment de type R+1 au Centre de Santé Intégré D'EKOUDOU BRIQUETTERIE dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 selon les modalités ci-après:

ü Montant TTC en FCFA :

Quinze millions(15 000 000) de F CFA.

ü Délai d'exécution : Trois (03) Mois.

Article 2 : Le Responsable de La société SAMARY & COMPAGNIE ou son Représentant est invité à se présenter à la Mairie de Yaoundé II sis au quartier Tsinga, Service des Marchés Publics, porte 203, pour les modalités de souscription du Marché y relatif.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 6 Octobre 2023

Le MAIRE

AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

**RELATIF AUX ARTICLES 13 DE L'AVIS, AUX POINTS 6.1 ET 13.1 DU RPAO ET DE L'ARTICLE 3 CCAP
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/AER/DG/CIPM/2023 DU 13/10/2023, POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DANS CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DU
NORD, DU LITTORAL ET DU NORD-OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... 1. Critères d'élimination. 1) Dossier Administratif incomplet 48 heures supplémentaires après l'ouverture des plis hormis la caution de soumission ; 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; 3) Note technique inférieure à 80% de Oui; 4) Omission d'un prix unitaire quantifié du Détail Quantitatif et Estimatif ; 5) Absence de caution de soumission. 2. Critères essentiels. Les critères d'admission des Dossiers Administratifs sont essentiellement basés sur la vérification de la conformité des pièces administratives demandées. L'évaluation technique sera faite sur la base de notation binaire (oui ou non) de manière à atteindre la note globale de 100% de « oui ». Ces critères (détaillés à la Pièce N°10 du DAO) ont été groupés par rubrique ainsi qu'il suit : 1) Présentation générale de l'offre ; 2) Références du Soumissionnaire dans les travaux similaires ; 3) Capacités Techniques (moyens humains et matériels) ; 4) Méthodologie d'exécution et plan de travail ; 5) Capacité financière. La note technique minimale requise pour l'analyse de l'offre financière est de 80% de « OUI ».
	Lire plutot 1. Critères d'élimination. 1) Dossier Administratif incomplet 48 heures supplémentaires après l'ouverture des plis ; 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; 3) Note technique inférieure à 80% de Oui; 4) Omission d'un prix unitaire quantifié du Détail Quantitatif et Estimatif ; 5) Absence de caution de soumission.

2	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot VOIR FICHER JOINT

YAOUNDE le 6 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA REGION DU CENTRE

**ADDITIF RECTIFICATIF N°01D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000006/AONO/J/CRPM/2023 DU 12/09/ 2023
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ROUTES TRONCON 1 : AXE
FEGMIMBANG –NKOLBONDI – NKONGNTSAM – CARREFOUR ADZAP ET TRONCON 2 : ENTREE
EKOBENA (ELIG NGUINI) – FIN VILLAGE ONANGONDI DANS LA REGION DU CENTRE. (LONGUEUR
TOTALE : 10500 ML)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Gouverneur de la Région du Centre, Maître d'Ouvrage Délégué, lance pour le compte de l'Etat du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus indiqués.

Les rectificatifs suivants sont apportés à l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné:

AVIS

Au lieu de :

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 35 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous

Lire plutôt :

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 26 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous

RPAO

1.2 DELAI D'EXECUTION

Au lieu de :

Le délai global d'exécution des travaux est de **05 mois calendaires pour ce lot**. Ces délais courent à compter des dates de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Lire plutôt :

Le délai global d'exécution des travaux est de **03 mois calendaires pour ce lot**. Ces délais courent à compter des dates de notification de l'ordre de service de commencer les travaux

PIECE 4 CCAP

Au lieu de :

ARTICLE 6 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent contrat, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux ci-après :

- la Constitution de la République du Cameroun ;
- la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- la Loi n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier modifié et complété par les lois n° 98/011 du 14 juillet 1998 et 2004/021 du 22 juillet 2004 ;
- la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- la loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code Minier, et mise en application par le Décret n° 2002/048/PM du 26 mars 2002 ;
- la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- la Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
- Le Code minier ;
- le Décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact



environnemental ;

- Décret N°2012/075 de la 08/03/2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.
- le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics;
- le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 portant Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) ;
- la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- la Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration du système des Marchés Publics ;
- la Lettre-Circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
- la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023.
- les DTU pour les travaux de bâtiment ;

Lire plutôt

ARTICLE 6 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent contrat, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux ci-après :

- la Constitution de la République du Cameroun ;
- la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- la Loi n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier modifié et complété par les lois n° 98/011 du 14 juillet 1998 et 2004/021 du 22 juillet 2004 ;
- la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- la loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code Minier, et mise en application par le Décret n° 2002/048/PM du 26 mars 2002 ;
- la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- la Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
- Le Code minier ;
- le Décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
- Décret N°2012/075 de la 08/03/2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.
- le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics;
- le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 portant Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) ;
- la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- la Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration du système des Marchés Publics ;
- la Lettre-Circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
- **La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;**
- la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023.
- les DTU pour les travaux de bâtiment ;

21.5. Transmission des décomptes à l'autorité chargée des marchés publics.

Au lieu de :



En application des dispositions de l'Article 47 du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, une copie des décomptes provisoires et final sera transmise au Ministre chargé des marchés Publics. Seul le décompte définitif sera soumis au visa du Ministre chargé des Marchés Publics avant sa transmission à l'Organisme payeur.

Lire plutôt

En application des dispositions de l'Article 47 du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, une copie des décomptes provisoires et final sera transmise au Délégué Régional des Marchés Publics du Centre. Seul le décompte général définitif sera soumis au visa au Chef de Brigade Régional de Contrôle à la Délégation Régionale du MINMAP Centre avant sa transmission à l'Organisme payeur.

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le GOUVERNEUR

NASERI PAUL BEA

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°024/C/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°024/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS ELISA POUR LA BANQUE DE SANG À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°024/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la cons

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA pour chaque tranche			
		Ferme	Conditionnelle 1	Conditionnelle 2	
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	MEDICAL PLUS SARL PO Box : 2487 Yaoundé	16 632 000	16 632 000	16 632 000	D

Ladite entreprise est invitée à prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder à la souscription du projet de marché relatif à cette commande, en vue de sa contractualisation.

DOUALA le 6 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 20/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 13/06/2023 RELATIF À LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Le marché relatif à la souscription d'une police d'assurance flotte automobile à la société Aéroports Du Cameroun S.A., a été attribué à la société **ZENITHE INSURANCE S.A.**, BP 1540 Douala, Tél : 233 43 41 32, Fax : 233 43 41 33, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **cent cinquante-trois millions trente-sept mille quatre cent soixante-trois (153 037 463) Francs CFA**, pour un délai d'exécution de **vingt-quatre (24) mois**, soit une tranche ferme de **douze (12) mois** et une tranche conditionnelle de **douze (12) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., passé ce délai, celle-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main Levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU THOMAS

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°023/C/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°026/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE CERTAINS INSTRUMENTS CHIRURGICAUX À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°023/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	GIMA-BAMBOT HEALTHCARE LTD BP : 10189 Douala	82 973 195	Deux (02) mois

Ladite entreprise est invitée à prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder sous quinzaine à la souscription du projet de marché relatif à cette commande, en vue de sa contractualisation.

DOUALA le 6 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 38 /AONO/ADC/CIPM/2023 DU 06 / 10 /2023 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX DU PERSONNEL EN MATERIAUX PREFABRIQUES A L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN. FINANCEMENT : SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A IMPUTATION : EXERCICE 2023, LIGNE 23130001.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le souci de garantir la bonne exécution des **travaux de construction des bureaux du personnel en matériaux préfabriqués à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen** suivant les normes et les règles de l'art en la matière, et dans les conditions de sûreté et de sécurité exigées, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent en :

- Ø La production d'un Plan d'actions de la Maîtrise d'œuvre pour l'exécution de la mission ;
- Ø La vérification du dossier d'exécution des travaux au regard des normes, de l'ensemble des Documents Techniques Unifiés (DTU), et du CCTP du marché des travaux, en s'assurant aussi que l'étude complémentaire menée par l'entreprise pour la réalisation du dossier d'exécution n'est pas une simple reproduction par calquage ;
- Ø L'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination des actions rentrant dans l'exécution des travaux attendus, avec en amont la validation de l'ensemble du dossier d'exécution préparé par l'entreprise des travaux à cet effet ;
- Ø Le contrôle de la qualité et de la mise en œuvre des matériaux et des produits ;
- Ø La rédaction des rapports mensuels sur la qualité d'exécution des travaux et de leur état d'avancement, y compris toutes les difficultés rencontrées et les solutions envisageables pouvant contribuer à la parfaite exécution des travaux ;
- Ø L'organisation des réunions de chantier et la rédaction des procès-verbaux de réunions ;
- Ø La tenue permanente du journal de chantier contradictoirement signé avec l'entreprise des travaux ;
- Ø La participation à la réception des travaux après leur achèvement.

N.B : Les prestations à exécuter sont clairement définies et décrites dans les Termes de Référence (TDR).

1. Consistance des travaux objet de la Maîtrise d'œuvre

Les travaux objet de la maîtrise d'œuvre portent sur :

- L'amenée et le repli du matériel, et la remise en état des lieux ;
- Les Travaux préparatoires ;
- Les Travaux de construction métallique de l'ouvrage comprenant :
Les Travaux de fondation (maçonnerie)

La Fourniture et pose des structures assemblées (charpente, structure métallique) ;

Les travaux afférents à sa mise en œuvre dans les règles de l'art (plomberie, assainissement, peinture, menuiserie métallique et bois, etc.)

- La réalisation des essais de fonctionnement sur les différents corps d'état réalisés ou assemblés de l'ouvrage et la mise en service.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération **est de vingt millions (20 000 000) de Francs CFA**

4. Allotissement

Les prestations à exécuter sont en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux Bureaux d'Études Techniques ayant leurs sièges sociaux au Cameroun spécialisés dans le suivi et le contrôle qualité des travaux de construction des bâtiments.

6. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres, seront financées par le budget de la Société Aéroports Du Cameroun, exercice 2023, ligne 23130001.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables **au Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104, Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) FCFA dans le compte intitulé «CAS – ARMP »** ouvert dans les agences BICEC : Yaoundé Agence centrale, Douala Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

Visite du site

Pour une meilleure appréciation des prestations à réaliser, il est prévu une visite guidée du site à l'attention des soumissionnaires le **20 / 10 /2023** à partir de **11 heures**, le point de rencontre est le secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **07 / 11 /2023 à 12 heures**, et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **38** /AONO/ADC/CIPM/2023 DU **06 / 10 /2023**

POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Délai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **six (06)** dont cinq (05) mois pour la durée des travaux et un mois (01) mois pour l'élaboration du rapport final

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier rang ou une compagnie d'assurance, agréée par le ministère en charge des Finances, d'un montant de **quatre cent mille (400 000) FCFA et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres**. La liste des structures habilitées est jointe en pièce n°10.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le 07 / 11 /2023 à **13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux termes de Référence du DAO et à la qualification des candidats.

16.1 Critères éliminatoires

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives et à la qualification des candidats pour l'analyse des propositions financières.

Il s'agit notamment de :

Dossier administratif incomplet ou au moins une des pièces administratives non conformes ;

Refus de la prise en compte des corrections effectuées par la sous-commission d'analyse.

Offre financière incomplète ;

Production d'une pièce falsifiée ou d'une fausse déclaration ;

Note technique inférieure à 80 points/100 pour la notation des critères essentiels ;

Absence d'un prix unitaire quantifié ;

Absence de preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et TDR paraphés à chaque page et signés à la dernière page avec la mention « lu et accepté ») ;

Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non appartenance à la liste des entreprises défaillantes (document à joindre dans le dossier administratif) ;

Présence d'information financière dans le dossier administratif et dans l'offre technique ;

16.2 Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations.

Références en prestations similaires : **30 points** ;

Personnel Technique d'encadrement : **40 points** ;

Note méthodologique : **15 points** ;

Moyens matériels et logistiques : **10 points** ;

Capacité financière : **03 points** ;

Présentation de l'offre : **02 points**.

N.B : Les détails figurent dans la grille de notation contenue dans le RPAO.

Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de Qualité/Coût, conformément aux procédures décrites dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la mieux disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de **soixante (60) jours** à partir de la date limite du dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen
Tél. 222 23 36 02, poste 414.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : **673 20 57 25 / 699 37 07 48** ;

- CONAC : **222 20 37 32 / 658 26 26 82** ;

- Numéro vert CONAC : **1517**.

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

OWONA ASSOUMOU THOMAS

COMMUNE DE YAOUNDE II

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE TYPE R+1 AU CENTRE DE SANTE INTEGRE
D'EKOUDOU- BRIQUETTERIE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, communique :

La société SAMARY & COMPAGNIE ; B.P : 11 497 Yaoundé, Tel. : 6 99 35 28 26 ; Registre de Commerce N° RC/YAO/2001/X/117, N° Identifiant Unique : M019300005164U, est déclarée attributaire de la Lettre – Commande relative au Dossier de consultation N°001/DC/CAYII/CIPM/SMP/2023 du 10 Aout 2023 passé après autorisation de Gré à Gré N°03807-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/MT pour la réalisation des Travaux supplémentaires relatifs à la construction d'un Bâtiment de type R+1 au Centre de Santé Intégré D'EKOUDOU BRIQUETTERIE dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 selon les modalités ci-après:

- Montant TTC en FCFA :

Quinze millions(15 000 000) de F CFA.

- Délai d'exécution : Trois (03) Mois.

YAOUNDE le 6 Octobre 2023

Le MAIRE

AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL

COMMUNE DE DIZANGUE

COMMUNIQUE NO008/COM/C-DIZ/SIGAMP/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°01 /DC/C-DIZ /CIPM/SIGAMP/2023 DU 25 AOUT 2023 RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUETS MINIMA) DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maitre d'ouvrage de la Commune de Dizangué communique :

Par **DECISION MUNICIPALE N°007/DM/CDIZ/SIGAMPG/023 du 06/10/2023**

-A été retenu comme Adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Avis suscité au vu des résultats : **L'ETS YOMBA; TEL : 670068944;**

N° Contributable: P047212116296T; RC: RC/EDA/024/A/20et du procès-verbal de la séance n ° 09 du 22 SEPTEMBRE 2023 de la Commission Interne de Passation de Marchés Publics de la Commune Dizangué.

Soumissionnaires	Offres Administratives	Offres technico Financières	Délai	Observation
ETS YOMBA	Conforme	HT : 4 192 872 FCFA TTC : 5 000 000 FCFA	Un (01) mois	adjudicataire

L'adjudicataire est invité à se présenter, au plus tard dans les cinq (05) jours suivant la publication du présent communiqué à la Commune de Dizangué pour notification de la décision d'attribution et le projet de Lettre Commande.

DIZANGUE le 6 Octobre 2023

Le MAIRE

MINKA WANDA Ildevert

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

DECISION N°025/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°025/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS POUR BIOLOGIE MOLECULAIRE À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2023.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Placée auprès de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.

Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'Application du code des Marchés Publics.

Vu La circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023.

Vu L'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°025/AONO/HGD/CIPM/2023 du 05 septembre 2023.

Vu La lettre de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala datée du 04 septembre 2023 relative à la proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation sus citée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA pour chaque tranche			
		Ferme	Conditionnelle 1	Conditionnelle 2	
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	MEDICAL PLUS SARL BP : 2487 Yaoundé	29 990 569	29 990 569	29 990 569	De

Article 2.-La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 6 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

COMMUNE DE YAOUNDE V

**RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°016/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT
D'UN JARDIN PUBLIC SUR LA MONTEE RUE FOE A MFANDENA DANS LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5 au plus tard le 09/10/2023 à 13 heures. Elle devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 016/AONO/PU/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC A LA MONTEE RUE FOE A MFANDENA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5 FINANCEMENT : BUDGET CAY5 - Exercice 2023 « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutôt Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5 au plus tard le 09/10/2023 à 10 heures

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des Offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 09/10/2023 à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.
	Lire plutôt L'ouverture des Offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 09/10/2023 à 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

Les Offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

1. Critères Eliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au plus tard 48 heures après l'ouverture des plis ;
- b) Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Offre technique incomplète pour absence :
 - d1) de l'Attestation de visite des lieux avec photos signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
 - d2) de la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;
- e) Omission dans l'Offre d'un Prix Unitaire quantifié ;
- f) Omission du Sous-Détail d'un Prix Quantifié ;
- g) N'avoir pas satisfait à au moins 80% des critères essentiels.

2. Critères essentiels

N°	Critères essentiels	Notation binaire
1	Présentation générale de l'Offre	Oui/Non
2	Références de l'entreprise	Oui/Non
3	Moyens humains	Oui/Non
4	Moyens matériels	Oui/Non
5	Méthodologie	Oui/Non
6	CCAP	Oui/Non
7	CCTP	Oui/Non

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

Lire plutôt

1. Critères Eliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au plus tard 48 heures après l'ouverture des plis ;
- b) Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Offre technique incomplète pour absence de la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;
- e) Omission dans l'Offre d'un Prix Unitaire quantifié ;
- f) Omission du Sous-Détail d'un Prix Quantifié ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères essentiels

4 Autres

Au lieu de ...

N/A

4	Autres
	Lire plutot VOIR FICHIER JOINT

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le MAIRE

BALA Augustin

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES DE GARDIENNAGE À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
Vu Les Statuts de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu La Résolution n° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;
Vu La Résolution n° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;
Vu La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres **N° 29/AONO/ADC/CIPM/2023 du 19/07/2023** ;
Vu Le Rapport d'analyse des dossiers administratifs, des offres techniques et financières ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée par correspondance n° 0161-23/ADC/CIPM/se du 30 août 2023 ;
Considérant la Résolution N° 002-124ème session du 20 septembre 2023, relative à l'avis conforme du Conseil d'Administration pour l'attribution du marché relatif à la fourniture de services de gardiennage à la société Aéroports Du Cameroun S.A.

DECIDE :

ARTICLE 1- Le marché relatif à la fourniture de services de gardiennage à la société Aéroports Du Cameroun S.A, est attribué à la société **AFRICA OMNI BUSINESS S.A**, BP : 276 Garoua, Tél : 699 83 26 84 / 694 84 54 08 / 242 27 29 40, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **trois cent quarante millions quarante-un mille trois cent soixante-quinze (340 041 375) Francs CFA**, pour un délai d'exécution de **vingt-quatre (24) mois**, soit une tranche ferme de **douze (12) mois** et une tranche conditionnelle de **douze (12) mois**.

ARTICLE 2 – Le Directeur Général de la société **AFRICA OMNI BUSINESS S.A**, est invité à se présenter à la Direction Générale (Département de la Gestion Administrative des Marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A., pour l'établissement dudit marché.

ARTICLE 3 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU THOMAS

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CUG/CIPM/AG/2023 DU 20/09/2023 RELATIF A LA FOURNITURE DES ENGRAIS A LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA POUR LA PROMOTION ET LA DIVERSIFICATION DES STOCKS DE SECURITE ALIMENTAIRE A TRAVERS LA SUBVENTION AU FONDS DE ROULEMENT DES ENGRAIS CNPCC (DEUXIEME SEMESTRE 2023). EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT: BIP MINADER, EXERCICE 2023

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget de la Communauté Urbaine de Garoua au titre de l'exercice 2023, le Maire de la ville de Garoua, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert **relatif à la fourniture des engrais à la Communauté Urbaine de Garoua pour la promotion et la diversification des stocks de sécurité alimentaire à travers la subvention au fonds de roulement des engrais CNPCC (deuxième semestre 2023).**

2. Consistance des prestations

Le présent appel d'offres porte sur la fourniture d'engrais NPKSB type 14.23.14.5.1.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Soixante-seize Millions Cinq cent mille (76 500 000) francs CFA TTC.**

4. Allotissement

1. Les prestations sont réparties en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce N°03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

6. Financement

Les fournitures objet du présent Appel d'Offres sont financées par le **BIP MINADER, EXERCICE 2023**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, **auprès du Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua.**

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès **du Secrétariat Maire de la Ville de Garoua**, contre versement d'une somme non remboursable de **cent Mille (100 000) francs CFA** payable à la recette municipale de la Communauté Urbaine de Garoua ou en cas d'indisponibilité ou de refus de délivrance de la quittance par la recette municipale de la Communauté Urbaine de Garoua, auprès du trésor Public.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (Téléphone, E-mail, B.P., Fax, etc.).

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marquées comme telles, devra parvenir du **Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua** au plus tard le 12/10/2023 à 13 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES

NATIONAL OUVERT N° 009 /AONO/CUG/CIPM/AG/2023 du 20/09/2023

RELATIF A LA FOURNITURE DES ENGRAIS A LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA POUR LA PROMOTION ET DIVERSIFICATION DES STOCKS DE SECURITE ALIMENTAIRE A TRAVERS LA SUBVENTION AU FONDS DE ROULEMENT DES ENGRAIS CNPCC (DEUXIEME SEMESTRE 2023).

En procédure d'urgence

Financement: BIP MINADER, Exercice 2023

« An'ouvrir qu'enséancede dépouillement »

NB : Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

Les offres devront être accompagnées d'un clé USB contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif et du bordereau des prix unitaires.

10. Délai de Livraison

3.1. Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent Appel d'Offres est de trente (30) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

3.2. Les fournitures objet du présent Marché seront livrées au garage municipal de la Communauté Urbaine de Garoua

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal à **un Million Cinq Cent Trente mille (1 530 000) francs CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 12/10/2023 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua dans la salle de la Commission sis au Bâtiment de la Direction des services Techniques.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1. a. Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

1. Absence du cautionnement de soumission ;
2. Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
4. Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;
5. Non satisfaction de 70% des critères essentiels ;
6. Non présentation d'échantillons de 1Kg de l'engrais (Engrais NPKSB type 14.23.14.5.1.) à l'ouverture des offres.

NB : Toutes les pièces doivent être certifiées conformes par une autorité administrative compétente et datées de moins de 03 mois.

1. b. Critères essentiels

L'évaluation de l'offre technique portera sur les critères énoncés ci-dessous :

1. Chiffre d'affaires (01 critère) ;
2. Références de l'entreprise dans le Domaine (01 critère) ;
3. Délai de livraison (01 critère) ;
4. CCAP paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page (1 critère) ;
5. Présentation générale de l'Offre (01 critère).

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% (4/5), seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

NB : La grille d'évaluation constitue la Pièce N°12 du présent DAO

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua** Tél. : 699 50 04 95

GAROUA le 20 Septembre 2023

Le MAIRE

GOURA BELADJI

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

DECISION N°023/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°026/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE CERTAINS INSTRUMENTS CHIRURGICAUX À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2023.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018.

Vu Le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.

Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'Application du code des Marchés Publics.

Vu La circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023.

Vu L'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°026/AONO/HGD/CIPM/2023 du 05 septembre 2023.

Vu La lettre de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala datée du 04 octobre 2023 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation sus citée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	GIMA-BAMBOT HEALTHCARE LTD BP : 10189 Douala	82 973 195	Deux (02) mois

Article 2.-La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 6 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

COMMUNE DE DIZANGUE

DECISION MUNICIPALE N°008/DM/CDIZ/SIGAMP/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE –COMMANDE PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION N°01 /DC/C-DIZ /CIPM/SIGAMP/2023 DU 25 AOUT 2023RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUETS MINIMA) DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIZANGUE

Vu la Constitution;
Vu la loi n°2009/019 du 15 décembre 2019 portant fiscalité locale ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 pouvoirs de tutelle sur les communes, Syndicats des communes et établissements communaux, ensemble ses modificatifs subséquents;
Vu le décret n° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial ensemble ses modificatifs subséquents;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifiée et complétée par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur **ABONDO Cyrille Yvan** aux fonctions de Préfet du département de la Sanaga Maritime ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°000224/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020, constatant l'élection du Monsieur **MINKA WANDA Ildevert en qualité de Maire** de la Commune de Dizangué ;
Vu l'arrêté n° 00000/57/CAB/MINMAP du 15 mars 2019, portant nomination des présidents de commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune de Dizangué;
Vu la décision municipale n° 10 /DM/CDIZ/SG/2023 du 19 juin 2020 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune de Dizangué;
Vu le procès-verbal de la session n° 09 du 22 Septembre 2023 de la Commission interne de passation des marchés publics auprès de la Commune de Dizangué ;
Vu les autorisations de dépense n° **IY03715** du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023 ;

-DECIDE-

Article 1er : - Est déclaré Adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'AVIS DE CONSULTATION N°01 /DC/C-DIZ /CIPM/SIGAMP/2023 DU 25 AOUT 2023 RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUETS MINIMA) DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE **L'ETS YOMBA; TEL : 670068944;**

N° Contributable: P047212116296T; RC: RC/EDA/024/A/20et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

-Montant **TTC** de la lettre commande : **5 000 000(CINQ Millions) de Francs CFA.**

Délai d'exécution : Trois (03) mois ;

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout ou besoin sera. /.

DIZANGUE le 6 Octobre 2023

Le MAIRE

MINKA WANDA Ildevert

COMMUNE DE NGOUMOU

PORTANT RESILIATION DE LA DU MARCHÉ N°000089/MINMAP/CCPM-BED-/2017 DU 29/03/2017, PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°130/AONO/MINMAP/ CCPM-BED-/2016 DU 09 SEPTEMBRE 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUE EN VUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A NGOUMOU. MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE NGOUMOU FINANCEMENT : BUDGET FEICOM EXERCICE 2016 ET SUIVANTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU (AUTORITE CONTRACTANTE),
D E C I D E :**

- Vu la constitution ;
- Vu le décret n° 2018/336 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/412 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu le décret n°2018/336 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté n°00122/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 25 février 2020 dans la Commune de NGOUMOU, Département de la MEFOU et AKONO, Région du Centre ;
- Vu L'ordre de service N°009/OS/J1201/CNG/SG/ST/BMC/2023 valant mise en demeure et notifié au Cocontractant en date du 24 mai 2023
- Vu La correspondance invitant la MDC à produire une évaluation du Contrat de l'entreprise le Groupement Premier Entreprise /Phoenix Group
- Vu La correspondance invitant la MDC à produire un Dao actualisé pour la procédure de relance des travaux de parachèvement de la cité municipale
- Vu Le procès-verbal de constat de carence de l'entreprise en date du 05 juin 2023

Considérant les nécessités de service,
D E C I D E :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 181 alinéa 2, du décret N°2018/336 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics, MARCHÉ N°000089/MINMAP/CCPM-BED-/2017 DU 29/03/2017, PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°130/AONO/MINMAP/ CCPM-BED-/2016 DU 09 SEPTEMBRE 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUE EN VUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A NGOUMOU est, pour compter de la date de signature de la présente décision, résiliée aux torts, frais et risques exclusifs du Groupement ETS MEVIA/BERET, BP : 33969 Yaoundé, Tel : 676 70 03 77/677 47 72 31 représenté par son Mandataire Monsieur MEJANG TANGENG LAZARUS.

Article 2 : Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 3 Octobre 2023

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA REGION DU CENTRE

**ADDITIF RECTIFICATIF N°01 D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000007/AONO/J/CRPM/2023 DU
12/09/ 2023 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA
ROUTE NTUI-BIAKON (TRONÇON 2) DANS LA RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT: BIP MINTP-
EXERCICE 2023**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Gouverneur de la Région du Centre, Maître d'Ouvrage Délégué, lance pour le compte de l'Etat du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus indiqués.

Les rectificatifs suivants sont apportés à l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné:

CCAP

Au lieu de :

ARTICLE 6 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent contrat, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux ci-après :

- la Constitution de la République du Cameroun ;
- la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- la Loi n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier modifié et complété par les lois n° 98/011 du 14 juillet 1998 et 2004/021 du 22 juillet 2004 ;
- la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- la loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code Minier, et mise en application par le Décret n° 2002/048/PM du 26 mars 2002 ;
- la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- la Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
- Le Code minier ;
- le Décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
- Décret N°2012/075 de la 08/03/2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.
- le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics;
- le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 portant Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) ;
- la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- la Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration du système des Marchés Publics ;
- la Lettre-Circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
- la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023.
- les DTU pour les travaux de bâtiment ;

Lire plutôt

ARTICLE 6 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent contrat, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux ci-après :



- la Constitution de la République du Cameroun ;
- la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- la Loi n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier modifié et complété par les lois n° 98/011 du 14 juillet 1998 et 2004/021 du 22 juillet 2004 ;
- la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- la loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code Minier, et mise en application par le Décret n° 2002/048/PM du 26 mars 2002 ;
- la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- la Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Le Code minier ;
- le Décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
- Décret N°2012/075 de la 08/03/2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.
- le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 portant Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) ;
- la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- la Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration du système des Marchés Publics ;
- la Lettre-Circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
- **La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;**
- la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023.
- les DTU pour les travaux de bâtiment ;

21.5. Transmission des décomptes à l'autorité chargée des marchés publics.

Au lieu de :

En application des dispositions de l'Article 47 du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, une copie des décomptes provisoires et final sera transmise au Ministre chargé des marchés Publics. Seul le décompte définitif sera soumis au visa du Ministre chargé des Marchés Publics avant sa transmission à l'Organisme payeur.

Lire plutôt

En application des dispositions de l'Article 47 du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, une copie des décomptes provisoires et final sera transmise au Délégué Régional des Marchés Publics du Centre. Seul le décompte général définitif sera soumis au visa au Chef de Brigade Régional de Contrôle à la Délégation Régionale du MINMAP Centre avant sa transmission à l'Organisme payeur.

PIECE 7 : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

Lire plutôt

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
Tronçons :					Yaoundé
Entretien de la route NTUI-BIAKOA dans la région du centre					Mbam et Kim
N° PRIX	DESIGNATIONS	UNITES	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	MONTANT

SERIE 000 : INSTALLATIONS					
001	Installation de chantier	Ft	1,00		
002	Amenée et repli du matériel	Ft	1,00		
	SOUS-TOTAL SERIE 000				
SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS					
101	Purges	m³	1881,92		
102	Déblai mis en remblai	m³			
104	Remblai en "graveleux latéritiques"	m³	2177,00		
105	Mise en forme de la plateforme	m²	.		
	Création des fossés et divergents en terre à la niveleuse	ml	.		
106	Couche de roulement en graveleux latéritique	m³	.		
	SOUS-TOTAL SERIE 100				
	TOTAL HTVA				
	YAOUNDE, le 5 Octobre 2023 TVA [19,25%]				
	Le GOUVERNEUR AIR [2,2%)				
	NASERI PAUL BEA MONTANT TTC				
	NET A MANDATER				

CONSEIL REGIONAL DU NORD

**PORTANT ATRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°007/AONO/RN/CRN/SG/CIPM/2023 DU 07/08/2023 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION EN LIGNE
TRIPHASEE DE LA LOCALITE DE GUERETE DANS LA COMMUNE DE BARNDAKE, DEPARTEMENT DE LA
BENOUE, REGION DU NORD**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU NORD [MAITRE D'OUVRAGE],

la Constitution ;

la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Rnonces Publiques ou Cameroun ;

lo loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des CoHeclivllés Territoriales Décentralisées ;

le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant:il création, organisolion et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Morctiés Publics, modifié et complété parle décret n° 2012/076 du 08 mors 2012;

le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portoni Code des Marchés Publics ;

l'arrêté n°413/A/MINMAP/SG/DAJ du 21 décembre 2020 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Régions ; l'arrêté n°000123/A/MINDDEVEL du 05 juillet 2021 constatant réieciion du Président du Conseil Régional du

Nord à l'issue de la session ordinaire tenue du 10 ou 12 juin 2021 ;

lo décision n°0000093/CAB/MiNMAP du 19 février 2021 portant nomination des Présidenis des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Réglons ;

le procès-verbal n°000001/PV/RN/CRN/SG du 12 juin 2021 de lo session ordinaire du Conseil Régional du Nord consacrée à J'éleclion du Président, du Conseil Régional, à l'exomen et ou vole du Budget de l'Exercice 2021 et à l'adoption du Règlement Intérieur ;

la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relolive à la passation et au contrôle de l'exécution des morchés publics ;

la Circulaire N°000000)92/C/MINF] du 06 Janvier 2023 portant Instructions relatives ? l'Exécution des Lois de Rnonces, ou Suivi et Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Étal, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentrlalisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2023.

le dossier d'Appel d'Offres N°000007/AONO/RN/CRN/SG/CIPM/2023 DU 07/08/2023;

te rapport d'Evoluotion de la commission d'analyse des offres.

Lo lettre de proposition d'attribution du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés

DECIDE:

Article 1er: L'Entreprise ci-après c été retenue comme adjudicataire du Marché relatif à l'appel d'offres sus mentionné:

N° LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC	DELA D'EXECUTION	MOTIFS
1	DNB INTERNATIONAL SARL B.P:1436 Garouo, Tel : +237 676 01 47 76	160 190 425 FCFA	04 mois	/
2	Société EHM SARL B.P; Ycoundé Tél:694 16 59 58	éliminé	/	Nofe technique inférieure à 70%

L'Entreprise attributaire du Marché est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué à l'annexe du Conseil Régional du Nord à Garoua (Service des Marchés sis au 1er étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de réduction de Base du Nord, Porte 103) pour rétablissement du contrat correspondant

GAROUA le 5 Octobre 2023

Le MAITRE D'OUVRAGE

OUMAROU OUSMANOU

CONSEIL REGIONAL DU NORD

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
 N°000005/AONR/RN/CRN/SG/CIPM/2023 DU 03/08/2023 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES
 TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DE CERTAINES ROUTES
 REGIONALES EN TERRE DANS LA REGION DU NORD. PROGRAMME 2023, 2024 EN TROIS (03) LOTS :**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Nord (Maître d'Ouvrage) communique :
 Conformément aux dispositions de l'Article 101 (3) du Code des Marchés
 Publics et du Dossier d'appel d'offres national restreint
 N°000005/AONO/RN/CRN/SG/CIPM/2023 du 03/08/2023 pour le contrôle et la
 surveillance des travaux d'entretien périodique aux produits innovants de
 certaines routes régionales en terre, dans la Région du Nord, programme
 2023; 2024 en trois (03) lots, le résultat dudit Appel d'Offres restreint se présente comme suit :

N° LOT	LIEUX D'EXECUTION	ENTREPRISE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION	NOTE
1	ROI/TE REGIONALE EN TERRE R04V4: GAROUABARNÛAKC- BILAIil (ironfl^re Nigeria; (63.7	NATURGCSARL B.P ; 1872 Gorouo C- Tél:694 156 003	45 613 125 FCFA soit 16 611 525 FCFADOtir le programme 2023 Et 29 001 600 FCFA pour le programme 2024	Six (07) mois pour le programme 2023 et Huit (09) mois pour le programme 2024	84.6%
2	ROM REGIONALE EN TERRE RÛ4Û7 : PIIOA (Inlct NI) -ADOUMRI-BIBEMI BANI - REY BOUBA (161.94 Km)	DIDON CONSEIL SARL B.P:300M Yocundé loi 1677 010 608 AENÛE	46 090 125 FCFA. îOH 16 645 188 FCFA Door lo programme 2023 Et 29 424 938 FCFA pour le programme 2024	Six (07) mois pour le programme 2023 et Huit (09) mois pour le programme 2024	100%

3	R0m HGIONAU FN TERRE R0404: POUFIGNOLE n VOKO • KHAMa-SFKA' fOUroURE (ltonllito NIgorlo) (ISI.OI km)	SINI SARL D.P;5449Yaoundé 101:691 526 775	44 832 038 FCFA lollU 569 708 FCFA oour.le programme 2023 Et 20 262 250 FCFA pour le programme 2024	six (07) moU'pout le programme 2023 el Dix (11) mois pour le programme 2024	90.9%
---	---	---	--	--	-------

GAROUA le 5 Octobre 2023

Le MAITRE D'OUVRAGE

OUMAROU OUSMANOU

NORTH WEST REGIONAL ASSEMBLY

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER 29/ONIT/NWRA/NWRAITB/2023 OF 13/09/2023 FOR THE REALISATION OF A SUMMARY ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT (EIA) FOR THE CONSTRUCTION OF THE NORTH WEST REGIONAL ASSEMBLY ADMINISTRATIVE BUILDING IN THE CITY OF BAMENDA BY EMERGENCY PROCEDURE.

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Within the framework of the execution of FEICOM budget 2023, the President of the North West Regional Assembly, Contracting Authority, hereby launches, an Open National Invitation to Tender **for the realisation of a summary Environmental Impact Assessment (EIA) for the construction of the North West Regional Assembly Administrative Building in the City of Bamenda by emergency procedure.**

2. Consistance des prestations

The services of this Jobbing Order comprise notably: **The realisation of a summary Environmental Impact Assessment (EIA) for the construction of the North West Regional Assembly Administrative Building in the City of Bamenda. (See details in the Terms of Reference)**

3. Cout Prévisionnel

The estimated cost after preliminary studies is **Twenty million (20,000,000) FCFA** All Tax inclusive.

4. Allotissement

The project is in a single lot.

5. Participation et origine

Participation in this invitation to tender is open to all Enterprises of Cameroonian Nationality who are in compliance with the regulations in force.

6. Financement

Services that form the subject to this invitation to tender shall be financed by FEICOM budget for 2023.

7. Consultation du Dossier

The file may be consulted during working hours at the Directorate of General Affairs of the North West Regional Assembly (Tel N° 673007649) as soon as this notice is published.

8. Acquisition du Dossier

The file may be obtained from the Directorate of General Affairs of the North West Regional Assembly (Tel N° 673007649) as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of **Thirty-Four Thousand (34,000) Francs CFA** into the North West Regional Assembly treasurer's office, representing the cost of purchasing the tender file.

9. Remises des offres

Each offer drafted in English or French in Seven (7) copies including One (1) original and Six (6) copies marked as such, should reach the **Directorate of General Affairs of the North West Regional Assembly (Tel N° 673007649)**, not later than **_11/10/2023_ at 10:00am** local time and should carry the inscription:

“OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N°.... ONIT/NWRA/NWRAITB/2023 OF THE 13/09/2023 FOR THE REALISATION OF A SUMMARY ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT (EIA) FOR THE CONSTRUCTION OF THE NORTH WEST REGIONAL ASSEMBLY ADMINISTRATIVE BUILDING IN THE CITY OF BAMENDA BY EMERGENCY PROCEDURE”

“To be opened only during the bid-opening session”

10. Delai de Livraison

The maximum deadline provided by the Project Owner for the delivery of the services forming the subject of the invitation to tender is **Six (06) months** from the date of notification for this Jobbing Order to begin the services.

11. Cautionnement Provisoire

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first-rate banking establishment approved by the Ministry in charge of finance and whose list is found in document No. 10 of the Tender File, of an amount of **Four Hundred Thousand (400,000) FCFA** and valid for thirty (30) days beyond the date of validity of bids.

12. Recevabilité des Offres

Subject to being rejected, documents in the administrative file must include only originals or true copies certified by the issuing service or competent administrative authorities in accordance with the Special Regulations of the invitation to tender. These documents must be less than three (3) months old or established after the signing of the tender notice.

Any bid not in conformity with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance or the non-respect of the models of the tender file documents shall lead to a pure and simple rejection of the bid.

Bids that do not respect the method of separating the financial offer from administrative and technical offers will be inadmissible.

13. Ouverture des Plis

The bids shall be opened in two phases. The opening of the administrative file and the technical bid shall first take place followed by the opening of the financial bids of bidders who obtained the required minimum technical score.

The Administrative and Technical Bids shall be opened on the **11/10/2023 at 11:00 AM** in the conference hall of the North West Regional Assembly, by the North West Regional Assembly Internal Tender's Board, in the presence of the bidders or their mandated representatives with full knowledge of the files if they so desire.

The opening of the financial bids shall take place at the end of the technical analysis and shall only concern bidders who obtained the minimum required score of 75%. The bids will be evaluated exclusively of value added tax (EVAT) and all taxes inclusive (ATI) and accompanied by a signed model submission.

Only bidders may attend or be represented by a duly mandated person.

14. Critères d'évaluation

. Evaluation criteria

14.1 Eliminary criteria

These criteria fix the minimum conditions to be met to qualify for evaluation according to the essential criteria. They should not be the subject of scoring. The non-respect of one of these criteria shall lead to the rejection of the bid by the Internal Tender's Board. They include notably:

1. Absence or non-conformity of an element in the administrative file not regularized after 48 hours from the time of opening of bids;
2. Deadline for delivery higher than prescribed;
3. False declaration or falsified documents;
4. Absence or insufficient bid bond;
5. A bid with the external envelope carrying a sign or mark leading to the identification of the bidder;
6. Incomplete financial file;

7. Absence of quantified unit price;

1. Non respect of 75% of essential criteria;
2. Suspended by MINMAP from public contracts in 2023.

10. Non respect of the method of separating the financial offer from administrative and technical offers.

11. Non respect of the models of the tender file.

14.2 Essential criteria

The technical bids shall be graded following the essential criteria shown below:



1.	General presentation of bids	05 points
1.	Pre-financing	20 points
1.	Organization, methodology and planning of execution of services	25 points
1.	Human resources	30 points
1.	Material resources	10 points
1.	References of the company in similar works or any other intellectual services	10 points
TOTAL		100 points

15. Attribution

The Jobbing Order shall be awarded to the bidder whose bid is in conformity to the dispositions of the tender file and on the basis of the best bidder and technical quality, relative to article 99(b) of the public contracts code.

16. Durée Validité des Offres

Bidders will remain committed to their offers for Ninety (90) days from the deadline set for the submission of bids.

17. Renseignements Complémentaires

Complementary information may be obtained during working hours from the **Directorate of General Affaires of the North West Regional Assembly (Tel N° 673007649)**.

BAMENDA le 13 Septembre 2023

Le PRÉSIDENT

ANGWAFO III FRU FOBUNSHI

COMMUNE DE DIZANGUE

COMMUNIQUE NO 007/COM/ C-DIZ/SIGAMP/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/AONO/C-DIZ/CIPM/SIGAMP/ 2023 DU 25 AOUT 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT CARREFOUR BEACH -CARREFOUR SOUS PREFECTURE DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Maitre d'ouvrage de la Commune de Dizangué communique :

Par **DECISION MUNICIPALE N°007/DM/CDIZ/SIGAMPG/023 du 06/10/2023** -A été retenu comme Adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Avis suscité au vu des résultats : **PN SERVICES; TEL : 674 42 95 63 Contributable: M081913958939L; RC: RC/DLA/2019/B/3729 du procès-verbal de la séance n ° 10 du 04 OCTOBRE 2023** de la Commission Interne de Passation de Marchés Publics de la Commune Dizangué.

Soumissionnaires	Offres Administratives	Offres techniques	Offres Financières	Délai	Observation
ETS KESMER SERVICES	Conforme	88,88 %	HT : 18 535 210 FCFA TTC :22 103 238 FCFA	Trois(03) mois	Elimine
POT PARK CITY CORPORATION	Conforme	85,19%	HT :21 460 001 FCFA TTC :25 511 051 FCFA	Trois(03) mois	Éliminé
ETS YOMBA	Conforme	96 ,30%	HT :18 990 000 FCFA TTC :22 550 175 FCFA	Trois(03) mois	Éliminé
PN SERVICES	Conforme	100%	HT : 18 061 243 FCFA TTC : 22 061 243 FCFA	Trois(03) mois /	Adjudicataire

L'adjudicataire est invité à se présenter, au plus tard dans les cinq (05) jours suivant la publication du présent communiqué à la Commune de Dizangué pour notification de la décision d'attribution et le projet de Lettre Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AOIR/FODECC/CSPM-FODECC/CCCM-SPI/2023 DU 23 AOUT 2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ÉTUDE POUR LE DÉPLOIEMENT NATIONAL DES ACTIVITÉS DU GUICHET PRODUCTEURS AU CAMEROUN PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ EN DEUX (02) LOTS INDÉPENDANTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Administrateur communique :

Conformément aux dispositions de l'article 93 (2) du Code des Marchés Publics, les résultats de l'ouverture des Dossiers administratifs et des Offres Techniques de l'Appel d'Offres International Restreint susmentionné se présentent de la manière suivante :

Lot N°1

N°	SOUSSIONNAIRE	NOTE OBTENUE	STATUT DE L'OFFRE	OBSERVATIONS
1	EDENRED BELGIUM	91/100	Admis pour la suite de la procédure	RAS

Lot N°2 :

N°	SOUSSIONNAIRE	NOTE OBTENUE	STATUT DE L'OFFRE	OBSERVATIONS
1	AEF AUDIT CONSEIL SARL	86/100	Admis pour la suite de la procédure	RAS
2	EDENRED BELGIUM	79/100	Admis pour la suite de la procédure	RAS

Le Soumissionnaire admis pour la suite de la procédure est invité à l'ouverture des Offres Financières qui aura lieu le **06 octobre 2023 à 13h00** à l'immeuble Siège du FODECC sis au Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé.

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°025/C/HGD/DG/DTH/SMP/2023 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°025/AONO/HGD/CIPM/2023 DU 05 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS POUR BIOLOGIE MOLECULAIRE À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°025/D/HGD/DG/DTH/SMP/2023, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la cons

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA pour chaque tranche		
		Ferme	Conditionnelle 1	Conditionnelle 2
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	MEDICAL PLUS SARL PO Box : 2487 Yaoundé	29 990 569	29 990 569	29 990 569

Ladite entreprise est invitée à prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder à la souscription du projet de marché relatif à cette commande, en vue de sa contractualisation.

DOUALA le 6 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

MISSION D'AMÉNAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DES TERRAINS URBAINS ET RURAUX

DEMANDE DE COTATION N° 2023/007/CIPM/MAETUR DU 28/09/2023 RELATIVE À LA PRODUCTION DES AGENDAS 2024, LA CONCEPTION ET L'IMPRESSION DES CALENDRIERS AINSI QUE DES CARTES DE VŒUX 2024 À LA MAETUR.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la MAETUR lance un Avis de Consultation Ouverte pour la Demande de Cotation relative à la production des Agendas 2024, la conception et l'impression des calendriers ainsi que des cartes de vœux 2024 à la MAETUR.

2. Consistance des prestations

La prestation de la présente Lettre Commande comprend :

- la production de CENT (100) agendas VIP et DEUX CENT CINQUANTE (250) agendas simples 2024 ;
- la conception et l'impression de CINQ CENT (500) calendriers chevalets et CINQ CENT (500) calendriers muraux 2024.
- la conception et l'impression de QUATRE CENT (400) cartes de vœux avec des enveloppes type VIP marquées du logo MAETUR.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de ONZE MILLIONSSEPT CENT SOIXANTE QUINZE MILLE(11 775 000) Francs CFA TTC

4. Participation et origine

La participation est ouverte aux Fournisseurs intéressés, de droits Camerounais exerçant dans le domaine

5. Financement

La prestation objet de la présente consultation sera financée par **le Budget de la MAETUR, exercice 2023.**

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MAETUR à Yaoundé B.P. 1248, Quartier Hippodrome, 716 avenue Winston Churchill (rue 1.071) ; Tél. : 222 22-31-13 / 222 22-21-02 ; Fax : 222 23-31-90. Email : contact.sma@maetur-cameroun.com , dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MAETUR sis à l'Immeuble Siège, 2^{ème} étage, porte 401, dès publication du présent avis, contre paiement à la BICEC au Compte Spécial CAS-ARMP N° 335 988, d'une somme non remboursable de VINGT MILLE HUIT CENT QUARANTE (20 840)Francs CFA.

Par ailleurs les Soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, Téléphone, Télécopie, e-mail).

8. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en SIX (06) exemplaires dont UN (01) original et CINQ (05) copies marquées comme tels, devra parvenir au secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MAETUR sis à l'Immeuble Siège, 2^{ème} étage, porte 401, au plus tard **le 17/10/2023 à 10 heures précises**, contre récépissé et devra porter la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 2023/007/CIPM/MAETUR DU 28/09/2023

RELATIVE A LA PRODUCTION DES AGENDAS 2024, LA CONCEPTION ET L'IMPRESSION DES CALENDRIERS AINSI QUE DES CARTES DE VŒUX 2024 A LA MAETUR.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le MAITRE D'OUVRAGE pour la fourniture de ladite prestation est de **QUARANTE CINQ (45) jours** après notification de la Lettre Commande.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 de la DC d'un montant de DEUX CENT TRENTE CINQ MILLE CINQ CENTS (**235 500**) francs CFA et valable pendant UN (01) mois au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet Sous-Préfet, Gouverneur), conformément au listing prévu au Règlement de la Consultation. Elles devront obligatoirement dater de moins de TROIS (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de consultation pour la demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou non-conformité de la caution de soumission délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres aura lieu le **17/10/2023 à 11 heures** précises dans la salle de conférence de la MAETUR sise à Yaoundé B.P. 1248, Quartier Hippodrome, 716 avenue Winston Churchill (rue 1.071). Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

Absence d'une pièce administrative ;

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non-respect du délai de livraison ;
- Non-respect des spécifications techniques ;
- Montant de l'offre inférieur à 85% du coût prévisionnel des prestations ;
- Absence de références suffisantes dans les prestations similaires (au moins trois PV) + échantillons de fournitures livrées.

NB : Toutes les pièces doivent être certifiées conformes par une autorité administrative compétente et datées de moins de TROIS (03) mois.

14. Attribution

L'Offre reconnue conforme aux spécifications techniques et évaluée la moins disante sera retenue.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant TRENTE (30) jours à partir de la date limite de dépôt des Offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MAETUR à Yaoundé, B.P. 1248 Quartier Hippodrome, 716 avenue Winston Churchill (rue 1.071). Tél. : 222-22-31-13 / 222-22-21-02 ; Fax : 222-23-31-90.

YAOUNDE le 3 Octobre 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MANGA LOUIS ROGER

AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

**PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
29/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 19/07/2023 RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES DE GARDIENNAGE À
LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Le marché, relatif à la fourniture de services de gardiennage à la société Aéroports Du Cameroun S.A., a été attribué à la société **AFRICA OMNI BUSINESS S.A**, BP 276 Garoua, Tél : 699 83 26 84/ 694 84 54 08 / 242 27 29 40, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **trois cent quarante millions quarante-un mille trois cent soixante-quinze (340 041 375) Francs CFA**, pour un délai d'exécution de **vingt-quatre (24) mois**, soit une tranche ferme de **douze (12) mois** et une tranche conditionnelle de **douze (12) mois**.

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU THOMAS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 00000021/AONR/MINEPAT/CISPM/2023 DU 05 OCTOBRE 2023 POUR L'ELABORATION DU RECUEIL DES NORMES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2023 ET SUIVANT, CHAPITRE 94. IMPUTATION : 94 195 06 110000 361319.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , CHAPITRE 94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT
IMPUTATION
94 195 06 110000 361319

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Maître d'ouvrage, lance pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Restreint pour l'élaboration du recueil des normes d'aménagement du territoire.

2. Consistance des prestations

Les prestations de l'étude consistent notamment à :

- identifier les textes nationaux en vigueur dans le domaine de l'aménagement du territoire suivant les secteurs identifiés dans la méthodologie ;
- collecter, traiter et mettre en forme les textes normatifs recueillis ;
- proposer une structuration du projet de recueil des normes ;
- produire et valider le recueil des normes d'aménagement du territoire.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **Soixante-dix Millions Quatre-vingt-quinze Mille Cent Cinquante (70 095 150) francs CFA TTC.**

4. Allotissement

Les prestations objets du présent Appel d'Offres sont regroupés en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux Bureaux d'Etudes Techniques ou groupements de Bureaux d'Etudes Techniques installés au Cameroun et retenus à l'issue de l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt N° 0011004/AAMI/MINEPAT/ SG/DGPAT/DATZF du 24 mai 2023, pour la présélection des Bureaux d'Etudes devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint pour l'élaboration du recueil des normes d'aménagement du territoire. Il s'agit des candidats ci-après :

N°	BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES OU GROUPEMENTS DE BET	ADRESSE
1	NODAMBE	BP: 25 Galim, Tél: (237) 691 737 848 Contribuable : P027614402543E
2	CABINET TWS	BP :22 Bafoussam, Tél: (237) 691 809 382 Contribuable : P126400219160E
3	FISCAGEST CONSULTING AND CONTRACTOR	BP: 5 545 Yaoundé, Tél: (237) 699 894 069 Contribuable : M031100037145A
4	AGORA CONSULTING	BP:6 583 Yaoundé, Tél: (237) 242 011 082 Contribuable : M050600020765
5	BECOR BTP	BP: 1 129 Bafoussam, Tél: (237) 695 950 997 Contribuable : M112015264962M
6	POLYGONE SARL	BP: 33 872 Yaoundé, Tél: (237) 696 564 095 Contribuable : M121000036885P

Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent se mettre en groupement.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Chapitre 94 Interventions en Investissement : Imputation :

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction de la Programmation des Investissements (SIGAMP-94)), 3ème étage, Ingénieurs d'Etudes DPIP, porte 317, à l'Immeuble Principal du MINEPAT à Yaoundé, dès publication.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Direction de la Programmation des Investissements (SIGAMP-94)), 3ème étage, Ingénieurs d'Etudes DPIP, porte 317, à l'immeuble Principal du MINEPAT à Yaoundé, dès publication, payable au Trésor Public au titre des frais d'achat du dossier où seront mentionnés les nom du soumissionnaires et numéro de dossier.

9. Remises des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes, contenus dans trois (03) enveloppes fermées et scellées dont :

- l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;
- l'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- l'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

Les Offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées copies. Elles doivent être déposées au plus tard **le 01 Novembre 2023 à 14 heures**, heure locale revêtues de la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 000000021AONR/MINEPAT/CISPM /2023 DU 05 OCTOBRE 2023 POUR L'ACQUISITION DE
 Financement : Budget d'Investissement Public, Budget
 Imputation : 94 195 06 110000 361319, Chapitre 94
 A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution du marché, prévu par le Maître d'Ouvrage est de **cinq (05) mois**, à compter de la date de notification.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier rang. La liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **Un Million Quatre Cent Un Mille Neuf Cent Trois (1 401 903) FCFA**. Cette caution provisoire sera valable trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission établie par la compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en **deux temps** :

- les offres administratives et techniques seront ouvertes dans la salle de réunion de la **Commission Interne Supplémentaire** ;
- les offres financières seront ouvertes dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix.

14. Critères d'évaluation**Critères éliminatoires****a) Pièces administratives :**

- ü Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres conformément à l'article 90 alinéas 7 et 8 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- ü Absence ou non-conformité d'une pièce administrative quelconque après le délai de 48 heures accordées après l'ouverture des plis ;
- ü Pièce falsifiée ou non authentique ;
- ü Présence d'une information financière dans l'offre administrative.

b) Offre technique :

- ü Offre incomplète ;
- ü Fausse déclaration ou documents falsifiés ;
- ü Présence d'une information financière dans l'offre technique ;
- ü Non existence dans l'offre technique de la rubrique « descriptif de l'approche technique, de la méthodologie envisagée, du plan de travail et planning d'exécution » ;
- ü Absence d'une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste qu'il n'a pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années au Cameroun ;
- ü Note technique inférieure à 70/100.

c) Offre financière :

- ü Offre financière incomplète (soumission, Bordereau des prix unitaires, Devis estimatif et quantitatif, Sous-détail des prix ou décomposition des prix) ;
- ü Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire et/ou d'un prix forfaitaire quantifié.

Critères essentiels**a) Offres techniques**

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

N°	CRITERES ESSENTIELS	NOTATION
a	Présentation de l'offre	/03 points
b	Qualification des experts et leur expérience dans le domaine du projet	/47 points
c	Références du Bureau d'Etudes	/20 points
d	Organisation et méthodologie proposées	/20 points
e	Capacité financière	/05 points
f	Moyens techniques et matériels à mettre en place	/05 points
TOTAL		/100 points

NB : les pièces administratives et techniques signées par les personnalités autres que celles désignées dans le DAO ne seront pas prises en compte.

Le personnel fonctionnaire devra présenter les pièces justificatives de sa mise à disposition.

b) Offre financière

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté un dossier administratif conforme et ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à **70 points sur 100** seront analysées.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante : **SF = (100 x Fm)/F**

SF : score financier, Fm : montant de l'offre la moins disante, F : montant du soumissionnaire

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

Note finale = (70 x note technique + 30 x note financière) / 100.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au DAO. Ce BET ou groupement de BET devra disposer des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et **l'offre évaluée la mieux disante**, c'est-à-dire ayant obtenu la note finale la plus élevée, calculée selon la formule de pondération sus-indiquée, en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires du présent Appel d'Offres National Restreint, restent engagés par leurs offres pendant une période maximale de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

17. Renseignements Complémentaires

Pour toute information complémentaire relative au présent Appel d'Offres, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la Direction de la Programmation des Investissements Publics (Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics du Chapitre 94 (SIGAMP-94)), 3ème étage, Ingénieurs d'Etudes DPIP, porte 317, à l'immeuble Principal du MINEPAT à Yaoundé.

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le MINISTRE

ALAMINE OUSMANE MEY

AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°37/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 06/10/2023 POUR LA CONSTRUCTION DES BUREAUX DU PERSONNEL EN MATERIAUX PREFABRIQUES A L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN FINANCEMENT : SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A. IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A. EXERCICE 2023, LIGNE 23130001

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution de son plan d'actions 2023, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la construction des bureaux du personnel en matériaux préfabriqués à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

2. Consistance des prestations

Les travaux consistent en :

- L'amenée et le repli du matériel, et la remise en état des lieux ;
- Les Travaux préparatoires ;
- Les Travaux de construction métallique de l'ouvrage comprenant :

Les Travaux de fondation (maçonnerie) ;

La Fourniture et pose des structures assemblées (charpente, structure métallique) ;

Les travaux afférents à sa mise en œuvre dans les règles de l'art (plomberie, assainissement, peinture, électricité, climatisation menuiserie métallique et bois, etc.) ;

- La réalisation des essais de fonctionnement sur les différents corps d'état réalisés ou assemblés de l'ouvrage et la mise en service.

Les détails sont contenus dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les caractéristiques techniques des produits sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du Dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études préalables est de **Trois cent trente-deux millions (332 000 000) de FCFA TTC.**

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions à toutes les entreprises ayant leur siège social en République du Cameroun, et spécialisées dans les travaux de construction en matériaux préfabriqués des bâtiments.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., exercice 2023, ligne 23130001.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104, Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) FCFA dans le compte intitulé «CAS – ARMP»** ouvert dans les agences BICEC : Yaoundé Agence centrale, Douala Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

4. Visite de site

Pour une meilleure appréciation des travaux à réaliser, il est prévu une visite guidée à l'attention des soumissionnaires le **20 / 10 /2023** à partir de 11heures. Point de rencontre : secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **06 / 11 /2023 à 12 heures**, et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 37 /AONO/ADC/CIPM/2023 DU 06 / 10 /2023

POUR LA CONSTRUCTION DES BUREAUX DU PERSONNEL EN MATERIAUX PREFABRIQUES A L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Delai de Livraison

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les travaux soient exécutés dans un délai de **Cinq (05) mois**. Toutefois, un soumissionnaire peut proposer un délai inférieur à celui fixé par l'appel d'offres

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le ministère en charge des Finances, d'un montant **six millions six cent quarante mille (6 640 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours**.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **06 / 11 /2023 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

15.1. Critères éliminatoire

- a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative), au-delà du délai supplémentaire de 48 heures accordé le cas échéant ;
- b) Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière) ;
- c) Une note technique inférieure à **Trente (30) oui sur Trente-sept (37)** pour l'ensemble des critères essentiels ;
- d) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- e) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier administratif) ;
- f) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- g) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière.

15.2. Critères essentiels

Références en travaux similaires : **oui/non**

Moyens matériels : **oui/non**

Qualité du personnel : **oui/non**

Note méthodologique : **oui/non**

Documentations techniques : **oui/non**

Preuves d'acceptation des conditions du marché : **oui/non**

Capacité financière : **oui/non**

Attestation de visite de site : **oui/non**

Présentation de l'offre : **oui/non**

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour leur remise.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen
Tél. 222 23 36 02, poste 414.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : **673 20 57 25 / 699 37 07 48 ;**
- CONAC : **222 20 37 32 / 658 26 26 82 ;**
- Numéro vert CONAC : **1517.**

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU THOMAS

COMMUNE DE YAOUNDE V

RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°006/DC/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 RELATIVE A LA CAMPAGNE DE LUTTE ANTI VECTORIELLE (3D) DÉSINFECTION, DÉSINSECTISATION ET DÉRATISATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, DES CENTRES COMMERCIAUX ET DES HABITATIONS DE CERTAINS QUARTIERS PRÉCAIRES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Participation et origine
	Au lieu de ... La participation à la consultation est ouverte aux P.M.E de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné. Une préférence sera accordée aux soumissionnaires les plus expérimentés.
	Lire plutôt La participation à la consultation est ouverte aux P.M.E de droit camerounais.

2	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque Offre, rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme telles, devront être déposées au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5 contre signature dans le registre, au plus tard le 09/10/2023 à 13 heures précises, heure locale et devront porter la mention : DEMANDE DE COTATION N°006/DC/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 RELATIVE A LA CAMPAGNE DE LUTTE ANTI VECTORIELLE (3D) DÉSINFECTION, DÉSINSECTISATION ET DÉRATISATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, DES CENTRES COMMERCIAUX ET DES HABITATIONS DE CERTAINS QUARTIERS PRÉCAIRES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».
	Lire plutôt Chaque Offre, rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme telles, devront être déposées au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5 contre signature dans le registre, au plus tard le 09/10/2023 à 10 heures précises, heure locale et devront porter la mention : DEMANDE DE COTATION N°006/DC/CAY5/CIPM/2023 DU 11/09/2023 RELATIVE A LA CAMPAGNE DE LUTTE ANTI VECTORIELLE (3D) DÉSINFECTION, DÉSINSECTISATION ET DÉRATISATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, DES CENTRES COMMERCIAUX ET DES HABITATIONS DE CERTAINS QUARTIERS PRÉCAIRES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

3	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des Offres aura lieu le 09/10/2023 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, dans la salle des Actes de la Mairie de Yaoundé 5. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du Dossier.

3	Ouverture des Plis
	Lire plutôt L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des Offres aura lieu le 09/10/2023 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, dans la salle des Actes de la Mairie de Yaoundé 5. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du Dossier.
4	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... Les Offres seront évaluées selon les critères suivants : A/ Critères éliminatoires Absence ou non-conformité de la caution de soumission ; Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier administratif après expiration du délai de 48 heures après l'ouverture des plis ; Non-respect des Spécifications Techniques ; Fausses déclarations, faux documents ou documents scannés ; Absence du pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes, en cas de groupement (<i>le cas échéant</i>) ; Omission d'un Prix Unitaire quantifié dans le Bordereau des Prix Unitaires ; Modification d'une quantité du DC ; Offre financière incomplète. B/ Critères essentiels Références dans les réalisations similaires (02 minimum) ; Présentation de l'Offre ; Moyens logistiques (au moins 01 véhicule de liaison) ; Cahier des Clauses administratives Particulières (CCAP) complété, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière ; Spécifications Techniques (ST) paraphées à chaque page, signées et datées à la dernière. Principaux critères de qualification Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non).
	Lire plutôt A/Critères éliminatoires Absence ou non-conformité de la caution de soumission ; Absence de l'attestation de visite de site signée sur l'honneur avec photos ; Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier administratif après expiration du délai de 48 heures après l'ouverture des plis ; Fausses déclarations, faux documents ou documents scannés ; Omission d'un Prix Unitaire quantifié dans le Bordereau des Prix Unitaires ; Modification d'une quantité du DC ; B/ Critères essentiels Présentation de l'Offre ; Cahier des Clauses administratives Particulières (CCAP) complété, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière ; Respect des délais d'exécution ; Conformité de la soumission ; Spécifications Techniques (ST) paraphées, signées et datées à la dernière.

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le MAIRE

BALA Augustin

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone / Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !